

NOTE DE SERVICE 2009/2010

A TOUS LES CLUBS

Mesdames, Messieurs les Présidents

Une nouvelle saison s'annonce, pour le bon déroulement de celle-ci je tiens à vous apporter un maximum d'informations.

REGLEMENTATION :

Joueurs et équipe 2 : Art.2 2.3

Un joueur (et un seul) ayant disputé plus de 4 rencontres avec l'équipe 1 pourra évoluer avec l'équipe 2 mais en ne participant qu'à 2 tours sur les 4 prévus.

Calendrier : Art.15 15.2

Lors de l'établissement du calendrier équipes 1 et 2 sont amenées à jouer à domicile à la même date. Si tel est le cas la rencontre de l'équipe 2 se déroulera le dimanche.

Forfait : Art.15 15.4

Toute équipe déclarant forfait pour une rencontre se verra infliger une amende de 1 500€ et le retrait de 2 points sur le total acquis.

Vacations arbitres/délégués :

Les vacations de match versées aux arbitres et délégués ne seront plus données à la fin de la rencontre mais retenues sur les primes de classement et frais de déplacements attribués par la FFSB.

Finales :

Comme la saison dernière la finale de National 4 se jouera le vendredi à 16H00 sur le site commun des autres finales (St Vulbas).

Arbitre et délégué Club :

Toute équipe engagée dans le championnat des clubs sportifs se doit de présenter un arbitre et un délégué. Un effort a été accompli pour recruter le délégué par contre il y a toujours carence d'arbitres. Je vous invite à motiver un ou plusieurs licenciés de votre AS pour se diriger vers cette filière, la qualité des rencontres en dépend. L'amende de 300€ par manquement demeurera encore pour cette saison et votre club ne sera pas admis pour le championnat 2010/2011.

Il me reste à vous souhaiter à toutes et tous de disputer un excellent championnat surtout que tous vos espoirs se réalisent et vous adresse mes plus cordiales salutations.

B.MAJOREL
Vice Président
Responsable de la Gestion des Clubs Sportifs